

**Décision n°2026-032**  
**Portant nomination du jury d'attribution des financements pour contrats**  
**doctoraux spécifiques normaliens (« CDSN ») du 22 mai 2026**

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon,

*Vu le code de l'éducation ;  
Vu le décret n°2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche ;  
Vu le décret n° 2012-715 du 07 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon ;  
Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination du président de l'Ecole normale supérieure de Lyon – M. TRIZAC (Emmanuel) ;  
Vu la circulaire du 24 juin 2009 prise en application des dispositions du décret 2009-464 susvisé ;*

**Décide**

**Article 1 : Membres du jury ayant voix délibérative :**

Le jury d'attribution des financements CDSN du 22 mai 2026 est composé de :

Sa présidente :

- Sonia Goldblum, Vice-Présidente aux Etudes

Des directeurs de départements de formation :

- |                         |                                                       |
|-------------------------|-------------------------------------------------------|
| • Nicolas Goudemand     | représentant la directrice du département de Biologie |
| • Agilio Padua          | directeur du département de Chimie                    |
| • Sophie Hatte          | directrice du département d'Economie                  |
| • Michele Pagani        | directeur du département d'Informatique               |
| • Corinne Bayle-Goureau | directrice du département des Lettres et Arts         |



**Modalités de recours contre la présente décision :** En application des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon.

- Carlos Heusch directeur du département Lettres, Langues et civilisations étrangères
- Karine Bécu-Robinault directrice du département Education et Humanités numériques
- Bertrand Rémy directeur du département de Mathématiques
- Cendrine Moskalenko directrice du département de Physique
- Sophie Guérard de Latour directrice du département des Sciences Humaines
- Yves-François Le Lay directeur du département des Sciences Sociales
- Chloé Michaut directrice du département des Sciences de la Terre

## Article 2 : Personnes invitées n'ayant pas voix délibérative

Peuvent assister au jury d'attribution des CDSN, sans toutefois prendre part au délibéré, les personnes suivantes :

- Guillaume Garner responsable du suivi des contrats doctoraux - LSH
- Delphine Galiana responsable du suivi des contrats doctoraux - SEE
- Sylvain Parent adjoint à la VPE en charge de la Formation et carrières en LSH
- Guillemette Ménot adjointe à la VPE en charge de la Formation et carrières en SEE
- Delphine Ponsot responsable du bureau du 3<sup>e</sup> cycle

## Article 3 : Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur à compter de sa notification aux personnes intéressées et de sa publication sur le site institutionnel de l'école.

## Article 4 : Exécution de la décision

La directrice générale des services et la Vice-présidente aux Etudes de l'Ecole normale supérieure de Lyon sont chargées de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 1<sup>er</sup> avril 2026

Emmanuel TRIZAC

  
Emmanuel TRIZAC  
Président  
Ecole Normale Supérieure de Lyon